



COMITÉ SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 18 JUIN

2021

PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents : M^e François Bélisle, conseiller municipal (départ : 8 h 47; retour : 9 h 09)
M. Michel Cormier, conseiller municipal (arrivée : 9 h 10)
M. Claude Ferron, conseiller municipal et président du Comité
M^{me} Anne-Marie Lavigne, citoyenne (départ : 11 h 02; retour : 11 h 34)
M. Denis Roy, conseiller municipal et vice-président du Comité (départ : 8 h 47; retour : 9 h 09; départ : 11 h)
- Invités présents : M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire (départ : 9 h 26; retour : 9 h 50; départ : 10 h 31; retour : 11 h 28)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h 09 à 11 h 03)
M^{me} Sylvie DesRoberts, chef de service – Finances et administration (arrivée : 8 h 33)
M. Robert Dufresne, coordonnateur – Architecture, programmes, patrimoines et redéveloppement
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement et directeur – Aménagement et développement urbain
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (arrivée : 8 h 32; départ : 9 h 25; retour : 9 h 59; départ : 10 h 22; retour : 10 h 37; départ : 11 h 11)
M. Marc-André Godin, chef de service – Planification et programmes (départ : 11 h 41)
M^{me} Catherine Lampron-Desaulniers, responsable – Recherches et collections, La Maison de la Culture de Trois-Rivières (10 h 02 à 10 h 50)
M^e Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^{me} Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification (arrivée : 8 h 33)
M^{me} Myriam Lavoie, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme
M. Frédéric Maurais, gestionnaire – Portefeuille de projets (arrivée : 8 h 43)
M^{me} Mariannick Mercure, conseillère municipale
M. Mathieu Pronovost, coordonnateur – Réglementation et plan urbanisme
M^{me} Valérie Renaud-Martin, conseillère municipale (10 h 46 à 11 h 03)
M^{me} Pamela Andrea Soto-Abasolo, urbaniste
M. Dominic Thibeault, chef de division – Environnement
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (arrivée : 11 h 39)

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 8 h 31 et M. Claude Ferron souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Claude Ferron fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés au point Affaires diverses qui demeure ouvert. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. **Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

4. **Signalisation des commerces de Pointe-du-Lac**

Des commerçants du secteur de Pointe-du-Lac demandent qu'une affiche commune soit implantée à l'angle du chemin de la Pointe-du-Lac et de la route 138, permettant d'informer les citoyens de la localisation des commerces du secteur. M^e François Bélisle ajoute que cette demande s'appuie sur l'un des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé, soit de reconnaître et de renforcer le pôle local des services de Pointe-du-Lac.

Les membres du Comité discutent de la demande et M^{me} Myriam Lavoie les informe que ce type d'affichage sera proscrit dans les nouveaux règlements d'urbanisme et indique que les commerçants pourront faire une demande de dérogation mineure. De plus, M. Marc-André Godin propose aux membres du Comité d'implanter un totem touristique à l'endroit visé par les commerçants, comme il a été fait à l'angle des rues des Forges et Notre-Dame Centre. En raison de la perte du quorum, la séance est suspendue de 8 h 47 à 9 h 09. Au retour, les membres du Comité conviennent que les commerçants seront rencontrés par M. Marc-André Godin afin qu'ils soient informés des nouveaux règlements d'urbanisme et de la solution envisagée.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande qu'une rencontre ait lieu cet été entre M. Marc-André Godin et les demandeurs pour qu'ils soient informés de la réglementation et de la solution envisagée. Approuvé à l'unanimité.

5. **Règlement sur le colportage**

M^e Stéphanie Tremblay rappelle aux membres du Comité que le 22 mars 2019, la Commission sur l'aménagement recommandait d'interdire le colportage commercial local et externe, d'établir des règles concernant les heures auxquelles les activités de colportage sont autorisées pour les organismes sans but lucratif et les écoles, et recommandait de fixer les montants pour les amendes en cas d'infraction. M^e Tremblay explique que la réglementation actuelle repose sur la réglementation de la Ville de Trois-Rivières qui était en vigueur avant la fusion municipale et celle-ci n'a jamais été modifiée. Par conséquent, elle présente aux membres du Comité le projet de Règlement sur le colportage, et demande qu'une position soit prise concernant l'orientation de la Commission sur l'aménagement du 22 mars 2019.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de confirmer l'orientation de la Commission sur l'aménagement du 22 mars 2019 et recommande d'aller de l'avant avec le projet de Règlement sur le colportage. Approuvé à l'unanimité.

6. Carré de la fosse – Suivi

M. Marc-André Godin revient sur le projet pilote du parc du Carré-de-la-fosse et explique que le projet a été mis en place en 2019 pour une durée de trois ans, afin que les Trifluviens se réapproprient un espace public au centre-ville. Il ajoute que le projet est issu de la mobilisation citoyenne et que son identité repose sur l'agriculture urbaine. Le projet est actuellement financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Ville contribue à l'entretien et à la gestion du site. Étant donné l'arrivée du terme du projet pilote, M. Godin affirme que le Comité doit prendre position quant à l'avenir du site et du projet selon deux scénarios proposés :

- Scénario 1 : poursuivre le projet avec l'organisme actuellement en place et projet de pérennisation du parc en 2024 par la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en collaboration avec la Direction du Génie;
- Scénario 2 : recherche d'un nouveau partenaire pour animer et occuper les lieux, et projet de pérennisation du parc en 2024 par la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en collaboration avec la Direction du Génie et la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Enfin, M. Patrice Gingras explique que le projet de pérennisation prévoit la possibilité d'implanter une station de pompage afin d'intégrer le projet d'aménagement aux infrastructures. Les membres du Comité discutent des scénarios présentés, et M. Claude Ferron propose de poursuivre la collaboration actuelle pour l'année 2021 et de faire un appel de projets pour la saison 2022-2023. De plus, il propose que les utilisateurs soient sondés afin qu'ils puissent exprimer leur vision du site pour les prochaines années. Enfin, M^e François Bélisle met en garde les membres du Comité face aux modifications suggérées, puisque la formule actuelle semble plaire aux citoyens.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande, pour l'année 2021, de poursuivre la collaboration avec l'organisme actuellement en place et recommande de lancer un appel de projets pour la saison 2022-2023. De plus, le président recommande la pérennisation du parc en 2024 par un projet multifonctionnel en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et la Direction du Génie. Approuvé à l'unanimité.

7. Redéveloppement des premiers quartiers – Clôtures et murets

M. Denis Roy divulgue aux membres du Comité son conflit d'intérêts quant au sujet présenté et affirme qu'il ne participera pas à la discussion. Ensuite, M. Robert Dufresne présente le Programme de redéveloppement des premiers quartiers et explique que le programme s'applique au redéveloppement des bâtiments. Ainsi, il propose modifier le programme afin que les travaux

visant les clôtures et les murets ayant une valeur patrimoniale soient admissibles à une subvention. Enfin, M. Dufresne présente aux membres du Comité ses propositions pour les travaux admissibles aux subventions, et précise que ces ajouts permettront de préserver la valeur patrimoniale des clôtures et des murets des premiers quartiers.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec les modifications proposées. Approuvé à l'unanimité.

8. Politique du patrimoine – Projet

M. Robert Dufresne présente aux membres du Comité le projet de Politique du patrimoine, et explique qu'un Comité consultatif a été mis en place afin d'établir la vision préliminaire du projet et valider l'approche méthodologique. Par la suite, un sondage a été réalisé à travers la population trifluvienne et une table d'experts a été constituée, ce qui a permis de cibler quinze orientations qui ont été soumises en consultation citoyenne sous forme d'ateliers participatifs. Ces travaux ont permis de déterminer les cinq orientations du projet :

- 1) Identifier les éléments patrimoniaux incontournables, les éléments menacés et le patrimoine potentiel du futur;
- 2) Protéger les différents types de patrimoine et en assurer la saine gestion;
- 3) Innover en utilisant les nouvelles technologies de sauvegarde, de mise en valeur et de diffusion;
- 4) Soutenir l'appropriation citoyenne du patrimoine en le rendant accessible;
- 5) Développer le potentiel du patrimoine de manière durable.

Enfin, M. Dufresne présente aux membres du Comité l'énoncé de vision, les stratégies de mise en œuvre des actions et leur échéancier, et annonce que la Politique du patrimoine sera présentée au Conseil municipal le 6 juillet 2021.

9. Règlement établissant un fonds pour le logement abordable

M. Claude Ferron explique aux membres du Comité que des fonds d'excédents non affectés ont été mis de côté afin de créer un programme de logements abordables et ajoute que la discussion a pour objectif d'établir les règles de bases de ce programme. En effet, M. Marc-André Godin explique aux membres du Comité qu'un Fonds de développement du logement social a été créé et que la Ville désire maintenant y inclure la notion de logement abordable par la création d'un Fonds de développement du logement abordable. Par conséquent, M. Robert Dufresne propose l'adoption d'un règlement dédié à la création de nouvelles unités de logement abordable et applicable à l'ensemble du territoire trifluvien ou à certains secteurs spécifiés, et propose que la Ville contribue au fonds par le dépôt d'une somme annuelle de 200 000 \$. Enfin, il présente aux membres du Comité les conditions pour l'attribution de subventions pour le logement abordable : 1) réaliser un projet conforme à un programme de logement abordable de la Ville, 2) s'adapter à un programme ayant fait l'objet d'une approbation au préalable d'une société gouvernementale ou paragouvernementale, conférant le statut de logement abordable et doté d'un mécanisme de contrôle de hausse de loyer.

10. Guide d'aménagement – Révision hiérarchique du réseau routier

M^{me} Sonia-Karine Larocque rappelle aux membres du Comité que le Guide d'aménagement des voies de circulation municipales doit être soumis au Conseil municipal tous les ans. Par conséquent, elle présente le guide aux membres du Comité et explique que pour l'année 2021, aucun tronçon du réseau routier ne doit être reclassé. Toutefois, elle propose d'ajouter une nouvelle catégorie de voie de circulation, soit la voie locale principale, et ce, pour répondre à un besoin opérationnel. De plus, elle présente les caractéristiques d'une voie locale principale et propose que le débit journalier moyen annuel de la circulation soit revu dans les prochaines années. Enfin, M^{me} Larocque informe les membres du Comité de l'ajout de la vitesse de 30 km/h pour les rues conviviales.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec les modifications proposées au Guide d'aménagement des voies de circulation municipale 2021. Approuvé à l'unanimité.

11. Site public d'accueil et stationnement de véhicules motorisés

Le sujet est reporté à une prochaine rencontre du Comité.

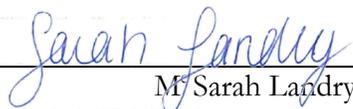
12. Affaires diverses

Aucun sujet n'est ajouté.

[...]

Levée de la séance

La rencontre se termine à 11 h 49.



M^{me} Sarah Landry
Secrétaire administrative aux commissions
et comités



M. Claude Ferron
Président du Comité et conseiller municipal